INFORMATIONS RELATIVES A L'INVESTISSEMENT DURABLE

EPSENS EDR TRICOLORE RENDEMENT

Le FCPE « EPSENS EDR TRICOLORE RENDEMENT » étant nourricier du fonds maître, le compartiment « EdR SICAV – TRICOLORE RENDEMENT » de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit français Edmond de Rothschild SICAV (Action I EUR : FR0010594325) gérée par Edmond de Rothschild Asset Management, nous vous informons que le FCPE « EPSENS EDR TRICOLORE RENDEMENT » reprend les informations relatives à l'investissement durable de son fonds maître, détaillées ci-après :

SIENNA GESTION

Membre du groupe Sienna Investment Managers | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 728 000 € | RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020
en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 | Code APE : 6430Z
Siège social : 18 rue de Courcelles 75008 Paris | **www.sienna-gestion.com**

EDMOND DE ROTHSCHILD

ARTICLE 10 (SFDR)

Information pour un fonds visé à l'article 8 DU REGLEMENT SFDR

Produit promouvant des caractéristiques E ou S

EDR SICAV – TRICOLORE RENDEMENT

Dénomination du produit/ identifiant d'entité juridique (LEI) :
EdR SICAV - Tricolore Rendement/ 969500VUNBGWZ3Z6SC85

A. RÉSUMÉ

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de bonne gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement SFDR (UE) 2019/2088. Actuellement, le fonds ne vise pas à réaliser des investissements qui contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et/ou à l'adaptation au changement climatique au sens de la Taxonomie européenne.

Concernant la stratégie d'investissement, …

La stratégie ESG du compartiment a pour objectif d'identifier des opportunités d'investissement, en identifiant des entreprises ayant un impact environnemental ou social positif et de bonnes performances extra-financières.

La méthodologie d'analyse ESG propriétaire s'appuie sur la prise en compte des 3 piliers ESG.

Les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds sont contrôlées tout au long du cycle de vie du fonds.

Les gérants ont accès à des outils de suivi de portefeuille, fournissant des indicateurs climat et ESG, tels que l'Empreinte carbone ou la température du portefeuille, l'exposition aux différents objectifs de Développement Durable des Nations Unis (ODD) ainsi que la note environnementale et la note sociale des investissements. Nos outils permettent une vue consolidée du portefeuille ainsi qu'une analyse émetteur par émetteur.

La méthode utilisée pour déterminer dans quelle mesure les caractéristiques sociales ou environnementales promues par le produit financier ont été atteintes est basée sur :

- Une notation ESG propriétaire et/ou,
- Une notation fournie par une agence de données extra-financière externe.

La méthodologie d'analyse ESG propriétaire, EdR BUILD (Bold, Universal, Impact, Long-Term, Differenciation) est caractérisée par une analyse fondamentale propriétaire et dynamique des entreprises, prenant en compte les piliers Environnement, Social et Gouvernance, ce qui permet d'évaluer avec précision les principaux sujets de chaque secteur et de chaque entreprise. Par ailleurs, Edmond de Rothschild AM (France) a établi une politique formelle d'exclusion qui intègre les armes controversées, le charbon thermique, le tabac et les énergies fossiles non conventionnelles. https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsible-investment/OUR%20ENGAGEMENT/FR/EDRAM-FR-Politique-Exclusion.pdf

Des limites à la méthode d'analyse ESG et aux données sont toutefois identifiables.

En effet, la société de gestion ne peut pas garantir la disponibilité des données, et peut être amenée à recourir partiellement à des données estimées. Les méthodologies et le périmètre varient considérablement d'un fournisseur à un autre pouvant limiter la comparabilité des données.

La société de gestion a mis en place un processus de diligence raisonnable ESG. Les gérants prennent en compte les analyses ESG dans le cadre de leur process d'investissement. La Direction des Risques effectue une vérification quotidienne des contraintes d'investissement et des indicateurs ESG.

Aucun indice de référence spécifique n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds.

B. SANS OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Néanmoins, le fonds s'engage à faire des investissements durables au sens du règlement SFDR. Les investissements durables réalisés par le fonds veillent à ne pas causer de préjudice important à un objectif d'investissement durable, notamment :

- via l'application de la politique d'exclusion d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) qui intègre les armes controversées, le tabac, le charbon thermique et les énergies fossiles non conventionnelles,
- en s'assurant de ne pas investir dans des sociétés qui violeraient le UN Global Compact.

Des indicateurs d'incidences négatives sont pris en compte dans le cadre du process d'investissement du fonds, de notre modèle de notation ESG et sont également inclus dans notre définition d'investissement durable (cf. La description de la méthodologie de l'investissement durable disponible sur le site internet : https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsible-investment/OUR%20ENGAGEMENT/FR/EdRAM-Definition-et-methodologie-Investissement-durable.pdf). Ils sont intégrés dans les outils de suivi du portefeuille et contrôlés par l'équipe de Gestion et la Direction des Risques.

Par ailleurs, et conformément aux requis du label ISR, les notations ESG les moins bonnes (min 20% de l'univers d'investissement) ainsi que les controverses les plus sévères sont exclues de l'univers d'investissement, limitant ainsi un potentiel impact négatif.

Les gérants sélectionnent des investissements durables conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme en excluant toute société qui violerait les principes du UN Global Compact.

C. CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES DU PRODUIT FINANCIER

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales identifiées par notre modèle d'analyse ESG (Environnement, Social, Gouvernance), tels que notamment : – Environnement : stratégie de management environnemental,

consommation d'énergie, émissions de gaz à effet de serre, eau, déchet, pollution, impact vert – Social : qualité de l'emploi, management des ressources humaines, impact social, relation parties prenantes, santé et sécurité.

D. STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

La stratégie ESG du compartiment a pour objectif d'identifier des opportunités d'investissement, en identifiant des entreprises ayant un impact environnemental ou social positif et de bonnes performances extra-financières. Elle vise également la détection des risques extra-financiers qui pourraient se matérialiser d'un point de vue financier. Dans ce but, le compartiment s'appuie sur une notation ESG interne ou fournie par une agence de notation externe, combinée à un filtrage négatif réalisé à partir d'une liste d'exclusion définie par la société de gestion, disponible sur son site internet.

Les critères ESG sont pris en compte à chaque étape du processus d'investissement avec la définition d'un univers éligible (élimination du dernier quintile de l'univers sur la base des notations ESG) et une analyse ESG titre par titre, avec pour certains d'entre eux une démarche active de dialogue et d'engagement.

Les pratiques de bonne gouvernance sont évaluées à travers une analyse complète du pilier gouvernance dans le cadre de l'analyse ESG de l'émetteur ainsi qu'à travers la prise en compte des controverses affectant l'émetteur.

L'analyse du pilier gouvernance prend, entre autres, en compte, le respect des droits fondamentaux, l'éthique des affaires y compris pratiques fiscales, la structure du Conseil d'Administration et des Comités, le composition et fonctionnement du Comité Exécutif, la politique de rémunération et le traitement des actionnaires.

Dans le cadre de l'analyse ESG, pour chaque sous pilier, les controverses font l'objet d'une notation propriétaire de 0 à -10 impactant directement la note globale ESG. L'équipe de gestion IR consulte les publications de RepRisk ou Sustainaytics ou MSCI pour les questions de controverses.

Un score gouvernance minimal, fourni par notre analyse ESG interne ou par un fournisseur externe est appliqué aux investissements durables du compartiment.

E. PROPORTION D'INVESTISSEMENTS

- **Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier?**

Le respect des caractéristiques environnementales, ou sociales promues par le fonds s'effectue à travers l'investissement direct des titres du portefeuille.

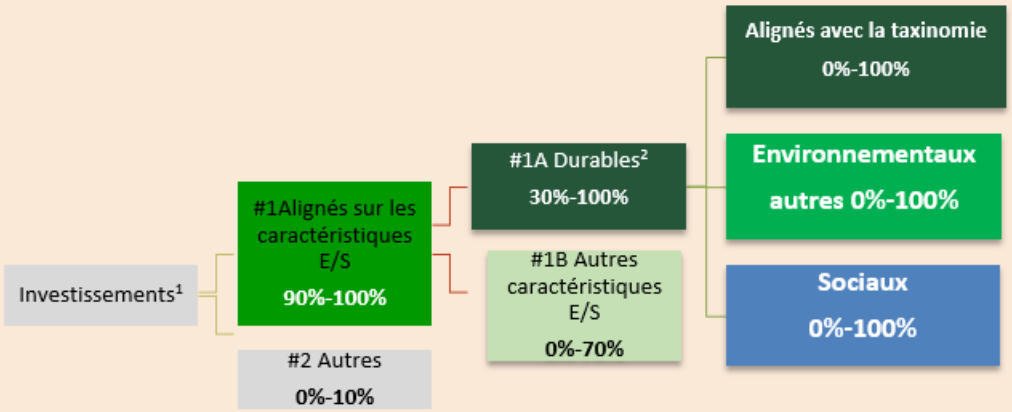

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 "Autres" inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables. Cela inclut les investissements à des fins de couverture et de liquidités détenues en tant que liquidités auxiliaires.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

- **Comment l'utilisation de produits dérivés atteint-elle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?**

Les produits dérivés Single Name en exposition longue uniquement (notamment options, futures, CDS, CFD, etc.) sont pris en compte dans le cadre des méthodologies d'analyse ESG propriétaire et du calcul de la part d'investissement durable du fonds selon le règlement SFDR.

Les effets d'exposition et de couverture à un même sous-jacent provenant de dérivés single-name sont compensés.

- **Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie

uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

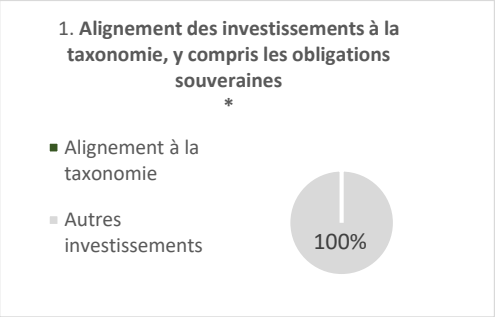

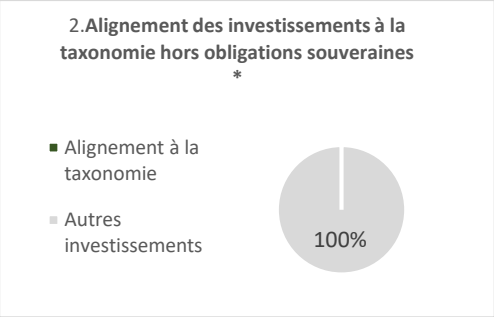

** Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.*

- **Quelle est la part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?**

  Non applicable.

- **Quelle est la part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**
  Non applicable.

- **Quelle est la part minimale d'investissements durables sur le plan social ?**
  Non applicable.

F. CONTRÔLE DES CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES

Les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds sont contrôlées tout au long du cycle de vie du fonds. En effet, l'ensemble des limites d'investissement et seuils définis concernant les caractéristiques environnementales ou sociales sont paramétrés dans l'outil de gestion et contrôlés quotidiennement par la Direction des Risques en pré-investissement et post-investissement.

Par ailleurs, différents indicateurs de durabilité sont suivis en premier lieu par les gérants. Ceux-ci dispose de différents dashboards ESG et climat détaillés, mis à jour quotidiennement et en partie intégrés dans l'outil de gestion. Ces dashboards permettent un suivi émetteur par émetteur ainsi qu'un suivi agrégé au niveau du portefeuille, en comparaison par rapport à l'indice de référence du fonds ou de son univers d'investissement. Les informations suivantes sont notamment disponibles :

- Notes ESG internes et/ou externes
- Niveau des controverses
- CIA (carbon impact analysis)
- Alignement avec la trajectoire des accords de Paris (en agrégé uniquement)
- CIR (carbon impact ratio)
- Intensité des émissions en CO2 (scope 1, 2, 3)
- Intensité des émissions évitées.

Ces dashboards ESG permettent également aux gérants de suivre les taux de couverture en termes de notation ESG des fonds versus leur indicateur de référence ou univers d'investissement défini.

L'équipe de Contrôle Interne et Conformité vérifie annuellement le dispositif de contrôle mis en place.

G. MÉTHODES

La méthode utilisée pour déterminer dans quelle mesure les caractéristiques sociales ou environnementales promues par le produit financier ont été atteintes est basée sur :

- Une notation ESG propriétaire et/ou,
- Une notation fournie par une agence de données extra-financière externe.

La méthodologie d'analyse ESG propriétaire, EdR BUILD (Bold, Universal, Impact, Long-Term, Differenciation) est caractérisée par une analyse fondamentale propriétaire et dynamique des entreprises, prenant en compte les piliers Environnement, Social et Gouvernance, ce qui permet d'évaluer avec précision les principaux sujets de chaque secteur et de chaque entreprise.

Afin de noter une entreprise, notre analyse ISR prend en compte des caractéristiques spécifiques à une entreprise (secteur, capitalisation boursière, structure du capital) basée sur un ensemble exhaustif de critères ESG.

Environnement (E)	Social (S)	Gouvernance (G)
Management du risque environnemental	**Management des Ressources Humaines**	**Ethique des affaires et droits fondamentaux**
• Mise en place de système de management environnemental • Intégration des risques liés au changement climatique • Respect de la biodiversité	• Qualité de l'emploi • Management des carrières et des formations (GPEC) • Formation et diversité • Attractivité • Management de la santé & sécurité	• Respect des Droits humains et du travail des enfants • Lutte contre la corruption et les pratiques anti-concurrentielles • Transparence fiscale • Lobbying responsable
Innovation verte et impact des produits	**Impact sociétal**	**Board**
• Valeur ajoutée environnementale des produits ou services, innovation • Eco-conception des produits	• Gestion de l'emploi et des restructurations • Relations fournisseurs • Valeur ajoutée sociale du produit ou service • "Licence to operate"	• Indépendance du Conseil d'administration et des comités (audit, rémunération…) • Séparation des pouvoirs • Diversité du board
Empreinte environnementale	**Relations clients**	**CEO et comité exécutif**
• Emissions de Gaz à Effet de Serre • Consommation d'énergie • Consommation d'eau • Traitement des déchets • Rejets	• Information et sécurité des produits et services • Satisfaction clients	• Composition et fonctionnement du COMEX • Profil et succession du CEO • Transparence et pertinence de la rémunération
		Actionnaires
		• Audit et contrôle interne • Prise en compte des intérêts des minoritaires

La notation finale, de 0 à 20, se traduit par une pondération différenciée pour chaque secteur et même par la désactivation de quelques critères qui ne seraient pas pertinents pour le secteur ou l'entreprise[1]. Elle comprend 7 niveaux, s'échelonnant de CCC à AAA, les meilleures notations (AAA) reflétant ainsi nos convictions extra-financières les plus fortes. La note finale est l'agrégation des résultats obtenus sur les différents critères E, S, G de la grille de notation déterminée par les analystes.

[1] Exemple : une entreprise chimique sera plus concernée par la problématique environnementale alors qu'une société du secteur des services aux entreprises verra un poids plus important accordé aux facteurs sociaux.

Vous trouverez ci-dessous un exemple de pondération des piliers ESG en fonction de 3 secteurs d'activités différents[2], en application de notre matrice sectorielle de notation ESG :

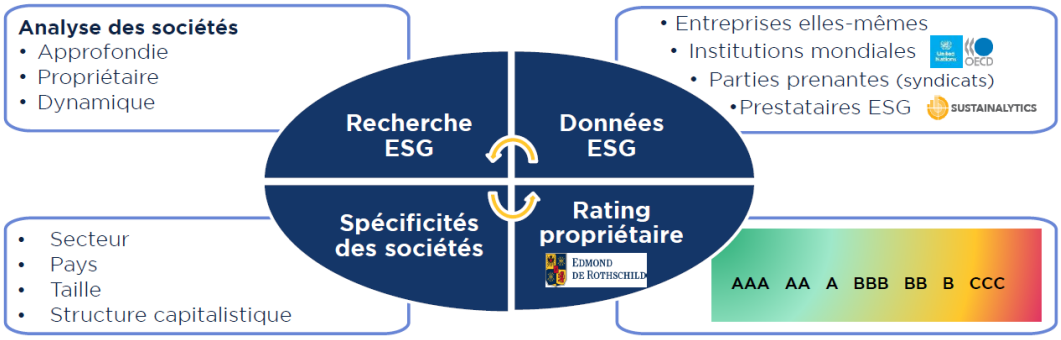

EXEMPLE : PONDÉRATION DIFFÉRENCIÉE POUR CHAQUE SECTEUR

SECTEURS GICS NIVEAU 2	ENVIRONNEMENT	SOCIAL	GOUVERNANCE
Energie	34%	34%	32%
Transports	29%	33%	38%
Médias	15%	42%	43%

Bien que la pondération des critères extra-financiers de notre grille de notation diffère suivant le secteur d'activité de l'entreprise, la note est exprimée en absolue et n'est pas relative aux performances du secteur.

Les controverses sont également intégrées dans notre modèle de notation et constituent un élément des notations des émetteurs. Elles peuvent entraîner jusqu'à 20% de dégradation d'une note dans le cadre de notre méthodologie interne. Nos gérants de portefeuille retiennent les controverses qui pourraient avoir un impact direct sur le développement de l'entreprise et sur ses états financiers. Le suivi interne des controverses nous permet d'être proactifs par rapport aux agences de notation externes dont la réactivité est plus lente.

Nous avons également intégré les derniers éléments de la taxonomie verte dans notre modèle, ce qui nous permet d'identifier les secteurs et les entreprises qui concentrent les risques climatiques, ainsi que les principaux indicateurs d'impacts négatifs (PAI) relatifs au climat et à la transition énergétique, à la biodiversité, à la réduction de la pollution, à la sûreté et à la sécurité, au développement humain, à l'égalité des sexes, à l'éthique des affaires, aux pratiques de gouvernance responsable, etc.

Considérant l'inscription dans le moyen, voire long terme, de la plupart des critères ESG, y compris climat, ainsi que du fréquent décalage dans le temps des indicateurs climat (de 1 à 2 ans), nous mettons à jour nos notations tous les 24 mois maximum, afin de pouvoir dégager des évolutions significatives. Une mise à jour ad hoc sera réalisée s'il y a des catalyseurs significatifs positifs ou négatifs (par exemple controverses importantes, fusions…).

Par ailleurs, **Edmond de Rothschild AM (France) a établi une politique formelle d'exclusion** qui intègre les armes controversées, le charbon thermique, le tabac et les énergies fossiles non conventionnelles. https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsible-investment/OUR%20ENGAGEMENT/FR/EDRAM-FR-Politique-Exclusion.pdf

[2] *Classification des secteurs d'activités niveau 2 selon la classification GICS® (Global Industry Classification Standard). Source : https://www.msci.com/gics*

Elle est accompagnée d'une stratégie d'engagement et de dialogue actif. Elle couvre l'ensemble de nos portefeuilles, toutes classes d'actifs et zones géographiques confondues, et est implémentée dans les mandats de gestion des clients institutionnels sauf refus express du client. Les exclusions sont paramétrées en tant que limites bloquantes pré-trade et post-trade dans l'outil de gestion afin de garantir leur respect. Les listes d'exclusion sont actualisées au moins annuellement.

Armes Controversées

Cette politique d'exclusion concerne les valeurs impliquées dans la production ou la vente d'armes interdites par des conventions internationales (bombes à sous munition et mines anti-personnel, armes biologiques et chimiques) sur la zone Monde pour l'ensemble des fonds gérés.

Le périmètre d'exclusion est le suivant :

- Les mines anti-personnel (MAP), dont la Convention d'Ottawa interdit l'utilisation depuis 1999 ;
- Les armes à sous-munitions (BASM), dont la Convention d'Oslo de 2008 interdit l'utilisation, le stockage, la production et le transfert ;
- Les armes chimiques et biologiques, dont l'usage est interdit par la Convention sur les armes biologiques ou à toxines de 1972 (entrée en vigueur en 1975) et la Convention sur les armes chimiques de 1993 (entrée en vigueur en avril 1997).

S'appuyant sur les bases d'exclusion fournies par l'agence de notation Sustainalytics, ainsi que sur les listes publiques mises à jour régulièrement par une vingtaine d'investisseurs institutionnels en France et dans le monde (ex : Norwegian Pension Fund, New Zealand Super Fund, etc), l'équipe Investissement Responsable établit une liste d'exclusion propriétaire qui cible les entreprises produisant/vendant des armes interdites, ainsi que des fournisseurs de composants essentiels requis pour leur production.

Charbon Thermique

La politique d'exclusion charbon thermique d'Edmond de Rothschild AM (France) s'inscrit dans notre stratégie Investissement Responsable et plus particulièrement dans notre feuille de route Climat qui vise à « décarboner » nos portefeuilles d'ici 2050.

La combustion du charbon est la source la plus importante du réchauffement climatique, tandis que la production d'électricité est la principale utilisatrice de charbon. La réduction des émissions liées au charbon constitue donc l'un des moyens les plus efficaces pour assurer une transition énergétique conforme à l'Accord de Paris. Selon le scénario SDS (Sustainable Development Scenario) de l'AIE (Agence Internationale de l'Energie), la quasi-totalité de la réduction des émissions de gaz à effet de serre pour le secteur de l'énergie – soit 2,8 gigatonnes sur un total de 3 gigatonnes – proviendra de la réduction de l'utilisation du charbon dans la production d'électricité.

Critères d'exclusion :

Edmond de Rothschild Asset Management (France) exclut :

- Toutes les entreprises développant de nouveaux projets charbon impliquant l'utilisation du charbon thermique (en raison de plans de construction de nouvelles mines/centrales électriques/infrastructures charbon ; extension d'actifs existants ; achat d'actifs charbon existants sans engagement clair de les fermer),

- Tous les producteurs d'électricité ayant un mix énergétique trop exposé au charbon (en capacité, production ou revenu) dont la part du charbon dans la production d'énergie et/ou dans le Chiffre d'affaires (CA) est supérieure à 20%,
- Toutes les entreprises minières ayant une exposition élevée au charbon en termes de production, capacité ou revenu dont la part du charbon dans la production d'énergie et/ou dans le CA est supérieure à 20%,
- Les entreprises ayant une production supérieure à 5 GW et des émissions, en valeur absolue, supérieures à 10 Mt de CO2,
- Toutes les filiales financières identifiées comme finançant spécifiquement des sociétés exclues.

Nous sommes convaincus de l'importance d'encourager les entreprises à réduire leur dépendance vis-à-vis du charbon thermique. Dans cet esprit, nous sommes attentifs à la trajectoire carbone des entreprises, et ne souhaitons pas exclure des producteurs de charbon thermique et producteurs d'électricité carbo-intensifs qui prennent des engagements crédibles et mesurables de réduction de leur exposition au charbon afin de respecter l'Accord de Paris.

Ainsi les entreprises ne sont pas exclues dès lors qu'une stratégie claire de sortie des activités liées au charbon est rendue publique au plus tard en 2022 ou que le groupe ait une stratégie de décarbonation en accord avec une trajectoire cohérente avec un scénario 2°C / en dessous de 2°C validée par la Science Based Target (SBT) Initiative.

Source principale :

La liste d'exclusion du charbon thermique d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) concerne à ce jour plus de 2300 émetteurs dans le monde. Les exclusions se font sur la base de la Global Coal exit list de l'ONG Urgewald, référence dans le domaine, après une analyse interne des implications dans le charbon et de la présence éventuelle d'une sortie du charbon crédible, validée par la SBT initiative.

Tabac

Le tabac est considéré par l'Organisation Mondiale de la Santé comme la plus grande menace de santé publique à l'échelle mondiale. Au-delà de l'éthique, Edmond de Rothschild Asset Management (France) analyse les risques liés à cette industrie : réputation, taxes, réglementations, etc. Notre politique d'exclusion vise les sociétés productrices de tabac ou dont la distribution de tabac est une activité centrale. Les seuils d'exclusion se situent à 5% du chiffre d'affaires provenant de la production et à 50% du chiffre d'affaires provenant de la distribution, basés sur les données issues de Sustainalytics. Environ 75 entreprises sont concernées à ce jour, dans le secteur de la production ou de la distribution.

Energie Fossile

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a décidé d'adopter une politique climatique de réduction progressive de ses investissements dans les sociétés d'extraction de pétrole et de gaz, en ciblant dans un premier temps le pétrole et le gaz non conventionnels, c'est-à-dire ceux nécessitant des techniques d'extraction non traditionnelles ou des conditions d'extraction plus difficiles ou coûteuses. Edmond de Rothschild Asset Management (France) soutient un désinvestissement progressif des énergies fossiles et un redéploiement des capacités énergétiques vers d'autres technologies pour assurer une transition juste prenant en compte les besoins énergétiques mais aussi l'accompagnement de l'emploi et des territoires.

La description de la méthodologie de l'investissement durable définie par Edmond de Rothschild Asset Management (France) est disponible sur le site internet de la société de Gestion : https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsibleinvestment/OUR%20ENGAGEMENT/FR/EdRAM-Definition-et-methodologie-Investissementdurable.Pdf

H. SOURCES ET TRAITEMENT DES DONNÉES

- **Sources de données utilisées pour atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier**

Les données utilisées proviennent soit des émetteurs, soit de prestataires externes, notamment de MSCI et de Carbon4 Finance. Les partenaires externes ont été choisis après une évaluation approfondie de la qualité et de la fiabilité des données fournies et sont des prestataires de référence dans le domaine ESG et climat.

- **Mesures prises pour garantir la qualité des données**

Une appréciation de la qualité des données dans le temps est réalisée régulièrement par l'équipe Investissement Responsable.

- **Modalités de traitement des données**

Les données fournies par les prestataires externes (notamment MSCI et Carbon4 Finance) ou par les émetteurs sont contrôlées par l'équipe Data Management avant mise à disposition dans les systèmes utilisés par les équipes opérationnelles.

- **Proportion de données qui sont estimées**

Les données fournies peuvent être des données constatées ou des données estimées (par l'émetteur ou le prestataire externe) dans des proportions variables et sujettes à évolution. Dans la mesure du possible, Edmond de Rothschild Asset Management (France) privilégie les données constatées.

I. LIMITES AUX METHODES ET DES DONNÉES

Les limites des méthodologies et des données peuvent découler, entre autres :

- Des limites de la disponibilité des données,
- De la nécessité de recourir partiellement à des données estimées,
- Des hypothèses sous-jacentes des méthodologies et des axes d'analyses privilégiés,
- De l'évolution des méthodologies dans le temps pouvant limiter la comparabilité des données.

La méthodologie interne d'analyse ESG est conçue pour tenir compte et pouvoir s'adapter aux évolutions nombreuses que la Gestion IR anticipe, notamment en fonction de l'évolution de la réglementation, de demandes client, des pratiques de place, de la disponibilité et la qualité des données et de l'appropriation de l'approche ESG en interne. Certains éléments de la méthodologie peuvent être amenés à évoluer, de façon plus ou moins significative. L'équipe IR analyse en outre annuellement la méthodologie en vue d'une potentielle mise à jour.

Ces limites n'influent pas sur la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

J. DILIGENCE RAISONNABLE

- **Diligence raisonnable mise en œuvre concernant les actifs sous-jacents du produit financier, y compris les contrôles internes et externes relatifs à cette diligence raisonnable**

Dans le cadre du process d'investissement et d'une approche "Best in universe", en fonction des limites d'investissement ESG applicables aux fonds concernés, les gérants peuvent appliquer un filtre ESG sur leur univers d'investissement initial en utilisant la notation interne et/ou la notation externe.

Dans certains cas, les gérants intègrent une analyse ESG "SWOT" pour chaque cas d'investissement et fait partie de l'évaluation des gérants de la juste valeur risque/rendement.

Les notations ESG sont intégrés dans l'outil de gestion et contrôlés par la Direction des Risques quotidiennement.

K. POLITIQUES D'ENGAGEMENT

La société de gestion dispose d'une politique d'engagement accessible sur son site Internet :

https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsible-investment/OUR%20ENGAGEMENT/FR/EDRAM-FR-Politique-Engagement.pdf

L. INDICE DE RÉFÉRENCE DÉSIGNÉ

Aucun indice de référence spécifique n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds.

AVERTISSEMENTS :
Le présent document est émis par Edmond de Rothschild Asset Management (France) en janvier 2023.
Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue pas un élément contractuel.
Toute reproduction ou utilisation de tout ou partie de son contenu est strictement interdite sans l'autorisation du Groupe Edmond de Rothschild
La responsabilité d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) ne saurait être engagée par une décision prise sur la base de ces informations.

EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)

47, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75401 Paris Cedex 08
Tél : +33 (0)1 40 17 25 25
Fax : +33 (0)1 40 17 24 42
E-mail : info@edram.fr
S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 11.033.769 euros
Numéro d'agrément AMF GP 04000015 - 332 652 536 R.C.S. Paris
www.edram.fr